

Zeitschrift: Rapport d'activité / Comité International de la Croix-Rouge
Herausgeber: Comité International de la Croix-Rouge
Band: - (1974)

Vorwort: Avant-propos
Autor: Martin, Eric

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

AVANT-PROPOS

Parmi les nombreux groupes qui visitent notre maison, venant de Suisse ou de toutes les parties du monde, bien peu nombreuses sont les personnes qui savent notre raison d'être, connaissent les tâches imposées par les Conventions de Genève et sont au courant de la diversité et de l'ampleur de notre engagement. Paraphrasant Alexis Carrel, on pourrait écrire « Le CICR, cet inconnu ».

Nous souhaitons que ceux qui auront en mains le présent rapport ne se contentent pas de le feuilleter distraitement, mais en prennent connaissance avec attention et soient conscients de tout ce qui se cache derrière la sobriété et la sécheresse des mots: des souffrances, de la misère, du sang répandu chez les victimes et, pour les gens du CICR, une consécration entière et un acharnement à la tâche.

Il est facile de critiquer le CICR en mettant en évidence certaines erreurs individuelles, mais, pour être juste, il faudrait placer en regard les vies sauvées, les familles réunies, les messages échangés, les victimes soulagées.

On peut affirmer aujourd'hui que le CICR garde une situation privilégiée dans le monde, auprès des gouvernements et des Nations Unies qui ont confiance dans son impartialité et son expérience. Aucune organisation internationale n'est actuellement à même de songer à prendre sa place, et les résultats qu'il a obtenus en 1974 sont de nature à confirmer cette appréciation et affermir sa position.

Que le lecteur de ce rapport veuille bien, par exemple, se pencher quelques instants sur les pages consacrées à l'action du CICR à Chypre. Il se rendra compte des tâches multiples que nous avons été appelés à accomplir et mesurera l'efficacité, dans une situation de guerre, d'un groupe décidé de délégués du CICR.

Il ne faut cependant pas se leurrer: la tâche de notre Institution est aujourd'hui difficile en raison de tous les obstacles que la politique place sur son chemin; c'est une lutte de tous les instants qu'elle doit

souvent livrer pour obtenir l'application — exempte de réticences ou de restrictions — des Conventions de Genève.

A côté de cette action ardue, menée dans les chancelleries et sur le terrain, le CICR a une autre tâche: celle de faire connaître au monde sa mission et de maintenir un contact étroit avec les Sociétés nationales de la Croix-Rouge. Dans cette perspective, les relations nouées par le président du CICR et le président du Conseil exécutif avec les responsables des Sociétés nationales sont nécessaires. J'ai fait à plusieurs reprises l'expérience de l'accueil déférent et chaleureux qui est réservé au président du CICR, au cours de voyages auprès de Sociétés nationales, qui mettent en œuvre tout ce qui est possible pour rendre ces visites agréables et fructueuses. Rien ne peut mieux dissiper un malentendu qu'un contact personnel, un échange de vues empreint de franchise.

Cette nécessité de révéler au monde la mission et le message du CICR est d'autant plus indispensable que, d'une part, certaines jeunes Sociétés nationales ont besoin d'être soutenues et encouragées et que, d'autre part, il est d'anciennes Sociétés qui sont à la recherche d'un élan tonique et régénérateur pour prendre un nouvel essor.

En 1974 a eu lieu la première session de la Conférence diplomatique, investie des pouvoirs de réaffirmer et de développer les Conventions de Genève de 1949 par l'adoption de deux Protocoles annexes. Elle a réuni une universalité réjouissante. Si elle n'a pu couvrir qu'une partie limitée de son programme, elle n'en a pas moins déblayé le terrain de telle façon que ses sessions ultérieures pourront, tout le monde le souhaite, achever sa tâche si nécessaire.

La diffusion du droit humanitaire et des éléments essentiels des Conventions de Genève doit être développée à tous les niveaux — et la chose n'est pas facile — à l'école, au collège, à l'armée, à l'université. La présence et le travail des délégués du CICR dans le monde contribuent efficacement au succès de cette action.

Le message du CICR doit être persuasif, proclamé sans compromis; il doit réaffirmer l'impartialité et la non-discrimination dans l'aide à toutes les victimes. Certains pensent qu'un nouvel esprit doit animer la Croix-Rouge: certes, mais cette inspiration nécessaire ne portera atteinte à aucun des principes de base, sinon l'édifice s'effondrera en entier.

Nous sommes aujourd'hui habitués au spectacle nouveau qu'offrent les Conférences internationales de la Croix-Rouge par la venue de

jeunes Sociétés, issues de nouveaux Etats. Le CICR est conscient de cette transformation, il s'en réjouit, car elle confirme que l'idée est toujours en marche. Le CICR est à l'écoute de ce nouveau monde, mais doit veiller sur les sources et les principes de la Croix-Rouge. Ce faisant, il pense œuvrer pour la paix: entre des idéologies différentes, des systèmes économiques qui s'affrontent, des pays encore meurtris par des guerres, la Croix-Rouge jette un pont, réclame le dialogue et cherche à rétablir la confiance.

L'avenir du Comité international de la Croix-Rouge est bien clair: il doit être présent partout où il y a des victimes de conflits; il doit poursuivre son action au profit des détenus politiques; fort de son droit d'initiative, il doit être prêt à assumer des responsabilités dans les actions humanitaires. Ainsi il espère travailler à l'édification d'un monde où il y aura plus de justice parce que les hommes chercheront à mieux se comprendre.

Genève, avril 1975

Eric Martin
Président du CICR

